



## **Commune de VAUX LES PRES**

### **Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 22 juillet 2016**

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés  
le vendredi 22 juillet 2016 à 20h30,  
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 14 juin 2016.

#### **Présents :**

Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE, Renée LEGUIN,  
Thierry MOINE, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT,

**Excusés :** Daniel GOUDIER,

**Secrétaire de séance :** René GIRARD

#### **1- Approbation du compte rendu de la réunion du 24 juin 2016.**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

#### **2- Convention avec le Centre de Gestion pour le recrutement de personnel temporaire ;**

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux. Un appel a été fait à cet organisme pour obtenir la mise à disposition d'un remplaçant pendant la durée de l'absence pour maladie de la secrétaire. Il est donc nécessaire de passer une convention avec le Centre de Gestion pour fixer les modalités de ce recrutement temporaire.

**Décision : Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention.**

#### **3- Remplacement du poste d'Agent Technique suite au départ de Mme S. JEANNIN;**

Madame Sandrine JEANNIN, titulaire actuelle du poste, a remis sa démission pour le 14 août 2016. Un recrutement a été lancé pour assurer son remplacement. La remplaçante, Madame Céline LIME prendra ses fonctions le 25 juillet et doit être recrutée sous contrat de remplacement (surcroît temporaire d'activité) jusqu'au 14 août. Elle sera ensuite embauchée sous contrat définitif aux mêmes conditions que pour Madame JEANNIN.

**Décision : Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

#### **4- Modification des statuts de la CAGB afin d'intégrer les changements introduits par la loi Notré ;**

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les compétences des Communautés d'Agglomérations. Le Conseil de Communauté de la CAGB a délibéré favorablement pour la modification de ses statuts. Pour que cette délibération soit validée, un vote à la majorité qualifiée des communes de l'agglomération est nécessaire.

Ces modifications concernent principalement les changements introduits par la loi NOTRé :-

- nouvelle rédaction de la compétence « développement économique » ;
- les compétences déchets et aires d'accueil des gens du voyage deviennent des compétences obligatoires et non plus optionnelles ;

ainsi que quelques modifications rédactionnelles mineures afin de mettre les statuts en conformité avec le code Général des Collectivités Territoriales ;

Enfin, la liste des membres est mise à jour pour tenir compte de la création des communes nouvelles sur le périmètre de l'agglomération.

**Décision : Le Conseil donne son accord à l'unanimité à la modification des statuts de la CAGB.**

### Questions diverses

- **Urbanisme** : Information au conseil sur le droit de préemption communal (transactions en cours)
- **Archives** : destruction de 120 kg d'archives le 5 juillet.
- **Collecte de déchets** : point de collecte réalisé rue du noyer.  
Une nouvelle réglementation de collecte (tri sélectif) est mis en place au 1<sup>er</sup> juillet.
- **Vie de la commune** : Illuminations de Noël 2016 : demande de devis ; Retours positifs sur le feu d'artifice du 13 juillet.
- **Forêt** : Demande de rendez-vous de l'ONF pour les coupes et affouage 2017.
- **CCAS** : réunion organisée à l'initiative du CCAS de Besançon pour proposition d'une « mutuelle solidaire ». L'adhésion de la commune permet à des habitants non couverts par une mutuelle complémentaire d'y adhérer à des tarifs attractifs et proportionnels selon les revenus.  
Accord de principe donné par le conseil.  
Le CCAS doit recevoir une proposition de convention.
- **Bâtiments** : Travaux du cimetière : présentation d'une esquisse proposée pour un coût estimatif de 138702 euros TTC cette dépense fera l'objet d'une aide de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).  
Une consultation sera lancée prochainement pour prise de décision en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le 23 juillet 2016

1<sup>er</sup> Maire

B. GAVIGNET

